

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le canton de Vaud lance un programme de dépistage contre le cancer du côlon

Le canton de Vaud déploie un programme de dépistage du cancer du côlon. Les Vaudoises et les Vaudois âgés de 50 à 69 ans vont prochainement recevoir un courrier les invitant à y prendre part. Cette initiative, pionnière sur un plan national, est issue de l'identification de cette affection parmi les priorités de santé de l'État de Vaud. Le dispositif est coordonné par la Fondation vaudoise pour le dépistage du cancer.

Tous les ans, dans le canton de Vaud, environ 400 nouveaux cas de cancer du côlon (dénommé également cancer colorectal) sont diagnostiqués, et 130 personnes décèdent de cette affection. En Suisse (rapport NICER 2015), le cancer du côlon représente 10% des décès dus au cancer, aussi bien chez les hommes (3e cancer le plus fréquent) que chez les femmes (2e cancer le plus fréquent). La survie à cinq ans est supérieure à 90% pour les cancers du côlon strictement localisés au moment du diagnostic, pour se réduire en moyenne à un peu plus de 10% seulement pour les cancers avancés avec métastases. Les chances de guérison dépendant essentiellement du stade d'évolution du cancer du côlon, accroître son dépistage précoce est une priorité de santé publique. Etre acteur de sa santé en prenant l'avis de son médecin à ce propos est de première importance.

Les personnes résidant dans le canton de Vaud, âgées de 50 à 69 ans, pourront réaliser dans le cadre du programme de dépistage cantonal soit un test immunologique de recherche de sang dans les selles (FIT), tous les deux ans, soit une coloscopie optique, tous les 10 ans. Il est possible de changer mode de dépistage à chaque participation. Ces tests sont exemptés de franchise, il ne reste à charge des personnes que 10% de leur coût. Pour une période de 10 ans et en cas de tests négatifs, le montant total les concernant, à charge des participants, est de 28 fr. pour le FIT et 160 fr. pour la coloscopie. En cas de résultat positif pour le FIT, une coloscopie de contrôle est nécessaire, bénéficiant également d'une exemption de franchise.

Ce programme de dépistage vise à diminuer la mortalité par cancer colorectal, grâce à une meilleure détection précoce dont dépend le pronostic de la maladie. Les médecins de famille, les pharmaciens et les gastroentérologues vaudois se mobilisent sur

l'ensemble du canton de Vaud pour permettre à la population de réaliser les tests de dépistage.

Les médecins de famille vaudois sont la porte d'entrée dans ce programme: ils apportent des conseils pour une décision informée concernant les tests de dépistage. La consultation d'information du médecin de famille est également exemptée de franchise, le montant à charge est de 7 à 12 fr.

Les modes d'inclusion dans le programme sont les suivants :

-> Suite à la réception d'une lettre d'invitation transmise par la Fondation vaudoise pour le dépistage du cancer, invitant les personnes concernées à parler de ce dépistage avec leur médecin de famille. Ces courriers seront progressivement transmis à la population par la Fondation vaudoise pour le dépistage du cancer à partir du second semestre 2016.

-> Sans réception nécessaire d'une lettre d'invitation : suite à une proposition directe du médecin de famille ; ou sur demande spontanée d'inclusion dans le programme auprès de son médecin par une personne concernée.

Information complémentaire sur www.fvdc.ch.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 octobre 2016

DSAS, Dr Karim Boubaker, Médecin cantonal, Service de la santé publique, 079 597 64 14;
Fondation vaudoise pour le dépistage du cancer, Dr Cyril Ducros, directeur, 021 314 07 18